

A CONSERVER

CENTRE NAUTIQUE DE SAINT POL DE LEON

Mode de fonctionnement de la Voile compétition 2011-2012

Introduction

La voile sportive du centre nautique de Saint Pol de Léon (CNSP) a pour objectif de former les jeunes à la compétition. Elle permet aussi au club d'être représenté et actif tout au long de l'année et au-delà, de susciter des vocations chez les coureurs. Elle ne dispose pas de budget propre et dépend en grande partie du CNSP.

En fonction de ses possibilités, le centre nautique met à la disposition de la voile sportive des moyens matériels, humains et financiers.

Appartenance à la section « compétition » du CNSP

Pour pouvoir faire de la compétition, tout coureur doit être licencié (licence sportive annuelle de la Fédération Française de Voile avec le cachet médical apposé au dos ou certificat médical de l'année en cours et autorisation parentale pour les mineurs) au CNSP, être à jour de sa cotisation (carte de membre annuelle) et accepter le règlement intérieur du CNSP.

La personne qui s'engage sur l'un des championnats (D3, D2 ou D1) doit participer (sauf cas de force majeure) aux entraînements et régates de son championnat ainsi qu'à la Coupe qui le clôture.

Les moyens matériels

- Locaux : les locaux du CNSP sont mis à la disposition des compétiteurs. Ceux-ci devront les respecter et participer à leur entretien courant. Toute dégradation devra être prise en charge par l'assurance « responsabilité civile » de l'auteur des dégâts.

- Véhicules et remorques : priorité est faite aux coureurs D3 (débutants) et D2. En D3 les déplacements sont pris en charge par le CNSP dans la mesure du possible. En D2 et en D1, les remorques du CNSP sont mises à la disposition des coureurs. L'entretien des remorques est à la charge du CNSP mais effectué par les utilisateurs après en avoir informé le club. Tout frais engagé sera remboursé sur présentation d'une facture.

- Matériel nautique (il sera tiré au sort lors de son attribution) :

- en D3 le matériel est fourni par le CNSP et les réparations ou le remplacement du matériel sont à sa charge. Il est demandé à chaque coureur de **prendre soin du matériel** qui lui est confié.
- en D2 et en D1 le matériel est fourni par le CNSP en fonction de ses disponibilités, néanmoins l'achat de matériel neuf ou plus performant susceptibles d'améliorer les performances des coureurs peut être subventionné par le club à condition d'en faire la demande motivée au Président du CNSP. Les coques prêtées par le club doivent être entretenues et assurées par les coureurs. En effet l'assurance incluse dans la licence ne couvre pas le transport mais seulement les accidents au cours des régates ; à ce sujet le CNSP préconise le rachat de franchise de l'assurance de la licence sportive de la FFV pour les petits incidents (se référer à l'imprimé de la licence). L'entretien du matériel est à la charge du coureur.

Attention car pour toutes les divisions (3, 2, 1) les places sont limitées.

Les moyens humains

Dans la mesure du possible, le CNSP prend en charge les coureurs de D3. Pour la D2 et la D1, Voile Baie de Morlaix rémunère des entraîneurs mais l'investissement des parents est indispensable pour l'accompagnement des coureurs sur les sites d'entraînements et de régates ainsi que pour faire face à toutes les difficultés qu'ils pourraient rencontrer. Cette participation est une contribution naturelle à la vie associative.

Les moyens financiers

Le CNSP se réserve une enveloppe financière pour aider les coureurs qui ne sont pas entièrement pris en charge par le club et qui souhaitent poursuivre la compétition. Les sommes allouées sont votées lors des réunions du Bureau de l'association.

Voile Baie de Morlaix qui est l'association à laquelle adhèrent les clubs environnants participe financièrement aux entraînements communs (D2 et D1). Elle finance aussi en grande partie les stages D3 (payants).

Nautisme en Finistère, association regroupant les clubs de voile du Finistère, souhaite aussi aider financièrement les familles dont les enfants font de la compétition.

Renseignez-vous auprès des entraîneurs et des permanents du CNSP.

Les tarifs 2011-2012 pour la compétition (paiement échelonné et réductions possibles si plusieurs inscrits d'une même famille) :

Carte de membre : 8 €

Licence sportive Fédération Française de Voile: se renseigner au CNSP pour le tarif 2012

Navigations de septembre à fin novembre et de mars à fin juin encadrées par le CNSP ou Voile Baie de Morlaix selon le choix du championnat : 200 € (ou - 10% = 180 € pour les saintpolitains et à partir de du deuxième inscrit d'une même famille). **Vous bénéficiez de navigations supplémentaires gratuites pendant les vacances autres que les vacances d'été et vous bénéficiez de réductions sur les stages d'été à la semaine : 60 € ou 4 semaines : 125 €**